

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2024 à 18h15

Présents : Gilles UTTEWILLER, Jean-Marie ROPP, Claudine GOUSSET, Jean-François RIBIERE, Karine LEMAZO, STRAUSS Patrick, Masha SCHWARTZWALDER, Sylviane BARROCAS, Céline VANDERHEYDEN

Procurations : Adeline ARNOULD à Claudine GOUSSET, Antoine DALONS à Céline VANDERHEYDEN, Gilles GOSZKA à Karine LEMAZO.

Absents : Nathalie DONZE, Régis BAZELIN, Béatrice MONNIER

Les Conseillers Municipaux ont élu à l'unanimité (12 voix) Patrick STRAUSS secrétaire de séance.

1. Schéma directeur en eau potable validation du choix du bureau d'étude retenu pour la réalisation de ce SDAEP et détails des coûts :

Monsieur le maire rappelle la délibération du 11 décembre 2023 et suite à la demande de l'agence de l'eau présente le bureau d'étude choisi ainsi que le détail des coûts.

Le prestataire sera BC2I avec un devis final qui s'élève à 19 905 HT soit 23 886 euros TTC. Le devis s'énumère en 3 phases :

Phase I état des lieux : 11 700 euros

Phase II Analyse programme de mesure recherche de fuites et modélisation : 6 170 euros

Phase III Besoins futurs et adéquation des infrastructures actuelles : 2 035 euros

Le conseil municipal valide ce choix.

➤ Unanimité 12 voix

2. Convention d'adhésion avec A2IS.

La commune souhaite faire appel à A2IS et s'engage à payer l'adhésion annuelle de 200 euros.

➤ Unanimité 12 voix

3. Autorisation budgétaire spéciale pour des dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif (dans la limite de 25 % des crédits d'investissement ouverts au cours de l'exercice précédent) - Budget communal, eau, chaleur.

Le maire lit les délibérations concernant le budget principal, le budget eau et le budget chaleur afin d'obtenir l'autorisation d'engager les dépenses en investissement avant le vote du budget primitif, ceci à hauteur de 25%.

➤ Unanimité 12 voix

4. Achat terrain à Corcelles

Monsieur le maire rappelle la délibération du 10 mai 2023 concernant l'achat d'un terrain à Corcelles parcelle 173B111 qui jouxte le lavoir propriété de la commune pour une surface de 1 a 70.

Il est nécessaire de préciser :

- le prix d'acquisition soit un montant de cent euros 100 T.T.C,
- la rémunération due à la SAFER d'un montant de deux cent quarante euros 240 T.T.C.

➤ POUR 11 voix, CONTRE 1

5. Demandes de subventions concernant le projet d'appartement dans le bâtiment de l'ancienne Mairie, nouveau devis.

La délibération du 11 décembre 2023 validait cette opération.

Néanmoins afin d'obtenir les différentes subventions il a été nécessaire de modifier le devis et d'y inclure des travaux de rénovation énergétique au niveau de l'ensemble du bâtiment.

Un nouveau devis a été présenté par le cabinet d'étude ECA incluant ces travaux pour un montant de 128 270.20 euros HT.

➤ Unanimité 12 voix

6. Mise en place d'une part fixe assainissement.

Il est nécessaire de mettre en place une part fixe afin d'apporter davantage de recettes au budget assainissement car celui-ci supporte de gros emprunts.

Le montant maximum ne doit pas dépasser 40% du prix de l'eau pour 120 m³.

Il a été proposé un montant de part fixe de 20 euros par an. Celle-ci sera applicable à partir du premier semestre 2024.

➤ Unanimité 12 voix

Questions et infos diverses

Gilles UTTEWILLER a posé la question concernant notre étang, dossier à voir pour aménager les abords.

Monsieur Jean-Marie ROPP souhaite démissionner de la Commission forêt.

Séance levée à 20h00

Fait à Saulnot le 12/02/2024

Le Maire Jean-François RIBIERE

